

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



13609905H1000110319

*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile  
**CODE SITE :** 94068\_026\_46  
**ADRESSE DU SITE :** 60 avenue Andrée  
**COMMUNE :** 94100 Saint Maur des Fossées  
**DATE :** 08/04/2026

*free*

## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

**OPÉRATEUR :** FREE MOBILE  
**COMMUNE :** Saint Maur des Fossées  
**NOM DU SITE :** 60 avenue Andrée  
**CODE SITE :** 94068\_026\_46  
**ADRESSE :** 60 avenue Andrée - 94100 Saint Maur des Fossées  
**TYPE DE SUPPORT :** Immeuble  
**PROJET DE :** Nouvelle antenne relais  
**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :** X = 610881.69, Y = 2423629.9  
Longitude : 2.4845858, Latitude : 48.81097854

## | CONTACT FREE MOBILE

**NOM :** Quentin TARDY  
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales  
**E-MAIL :** qchoukrountardy@iliad-free.fr  
**ADRESSE :** Free Mobile  
16 rue de la Ville l'Évêque  
75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	9
5. Plan de situation à l'échelle .....	10
6. Plan de cadastre .....	11
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	12
8. Déclaration ANFR .....	15
9. Plans du projet .....	16
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	20
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	20
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	21
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	22



1361099005H10000110419

## **1. Synthèse et motivation du projet**

Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service très haut débit mobile et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribue à l'aménagement numérique des territoires ainsi qu'à sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile des abonnés et collectivités, plus du double en 5 ans (données ARCEP - 2ième trimestre 2025), et afin de contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires.

Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'augmentation de ces usages nécessite une infrastructure mobile adaptée et résiliente, permettant de bénéficier de dispositifs d'alerte comme Fr-Alert. Il s'agit d'un système d'alerte des populations permettant aux pouvoirs publics de diffuser simultanément des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans le périmètre d'une antenne située dans une zone concernée par un danger imminent.

Par ailleurs, la réalisation de cette infrastructure implique la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux(Génie Civil, Electricité), ... et indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Dans le cadre de ce projet, FreeMobile projette d'installer une station-relais de téléphonie en toiture de l'immeuble situé au 60 avenue Andrée à Saint maur des Fossés afin de contribuer à la couverture en 4G et 5G de la commune. Le projet comporte trois antennes reprenant la couleur de la façade. La zone technique sera aussi située sur le toit et invisible depuis l'espace public. Des modules techniques seront également présents sous la toiture.

**Caractéristiques d'ingénierie**

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		antenne panneau IPAA	
Azimuts (S1/S2/S3)		10° 120° 240°	



136099005H10000110519

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
10°	<b>4G</b> 700 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	31	28.85	6°
	<b>4G</b> 900 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	32	29.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	47.6	45.4	6° (4)
120°	<b>4G</b> 700 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	31	28.85	6°
	<b>4G</b> 900 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	32	29.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	47.6	45.4	6° (4)
240°	<b>4G</b> 700 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	31	28.85	6°
	<b>4G</b> 900 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	32	29.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	15,30	49,30m	16,50	50,50	17,55	51,55	47.6	45.4	6° (4)

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

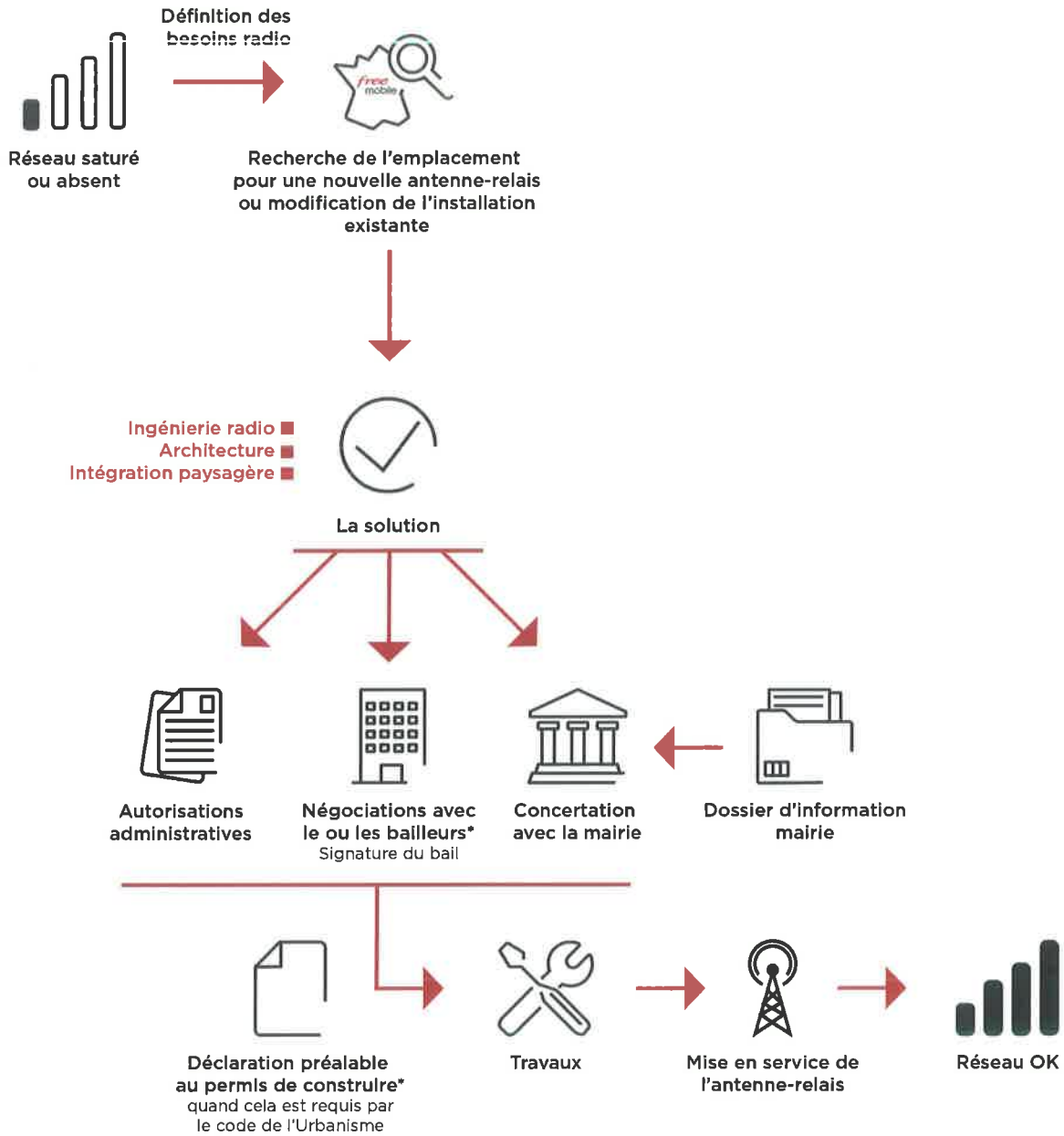
Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



134099005H10000110619



\*Si nécessaire

### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Avril 2026
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Mai 2026
Début des travaux (prévisionnel)	Septembre 2026
Mise en service (prévisionnel)	Décembre 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

#### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

##### **Adresse**

60 avenue Andrée  
94100 Saint Maur des Fossées

##### **Coordonnées**

###### **Lambert II étendu**

X = 610881.69  
Y = 2423629.9

###### **WGS 84**

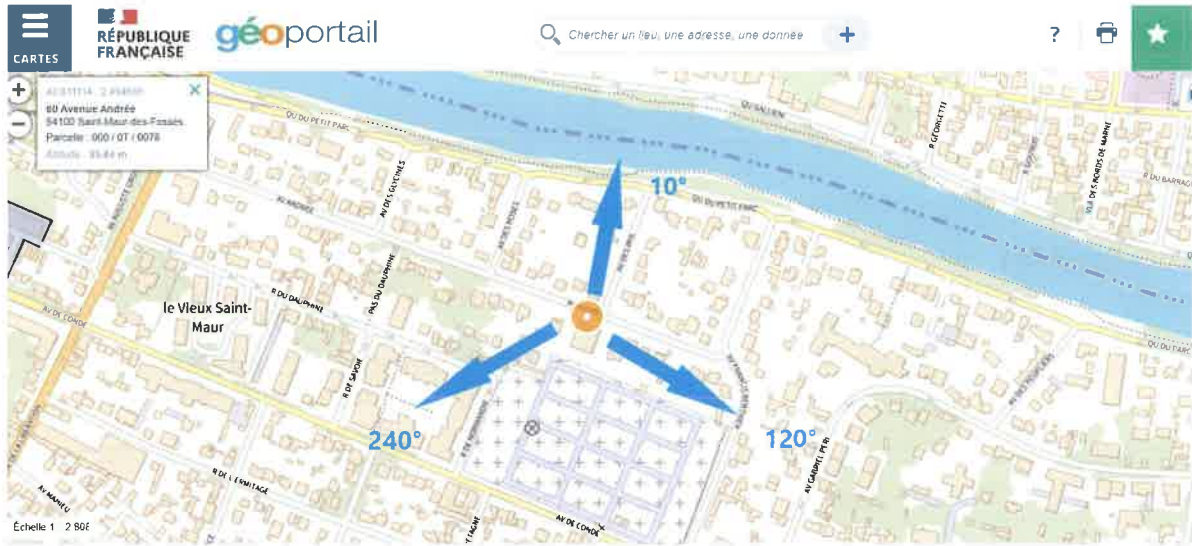
Longitude : 2.4845858  
Latitude : 48.81097854



136099005H10000110719

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

n/a

## 6. Plan de cadastre



> Coordonnées en projection : RGF93CC49 X=1662122.79 ; Y=8179112.52  
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (48° 48' 39" N - 2° 29' 3" E) - Latitude = 48.811004 N - Longitude = 2.484256 E

► Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

### Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle  
Contenance cadastrale de la parcelle  
Adresse de la parcelle

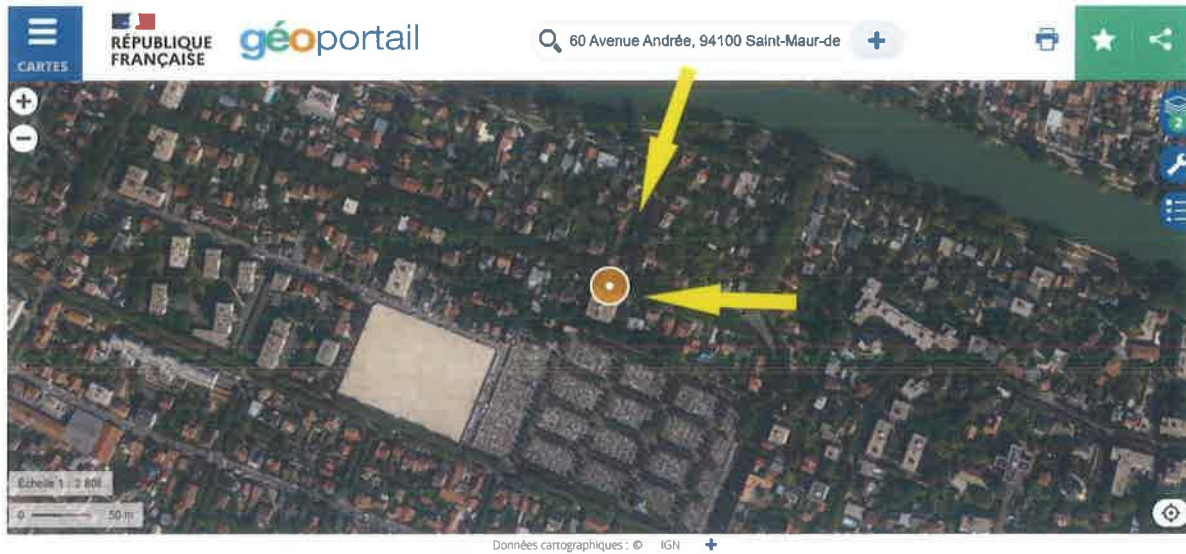
000 3 13  
2 141 mètre carré  
60 AV ANDREE  
94340 ST MAUR DES FOSSES

► EXITER



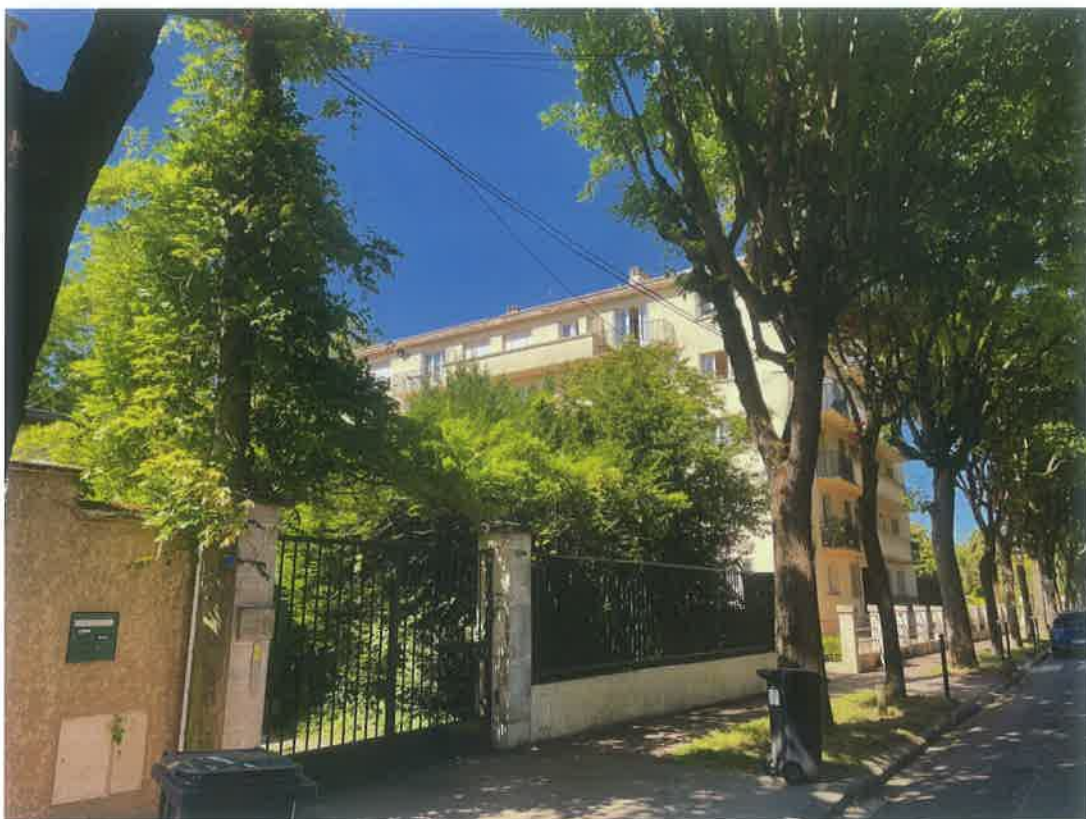
## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



13409905H1000110919

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui  non

*\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui  non

*\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui  non

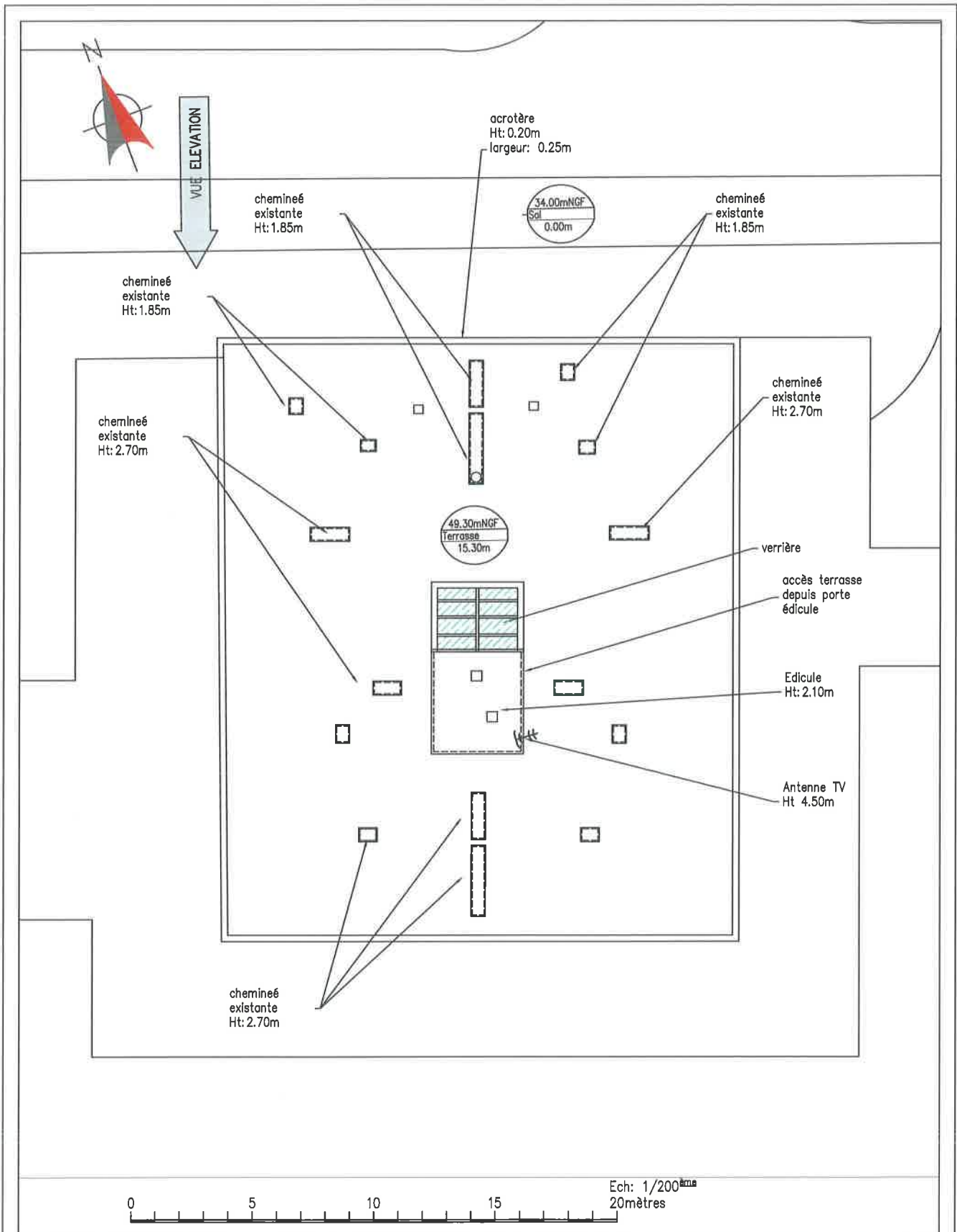
4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui  non

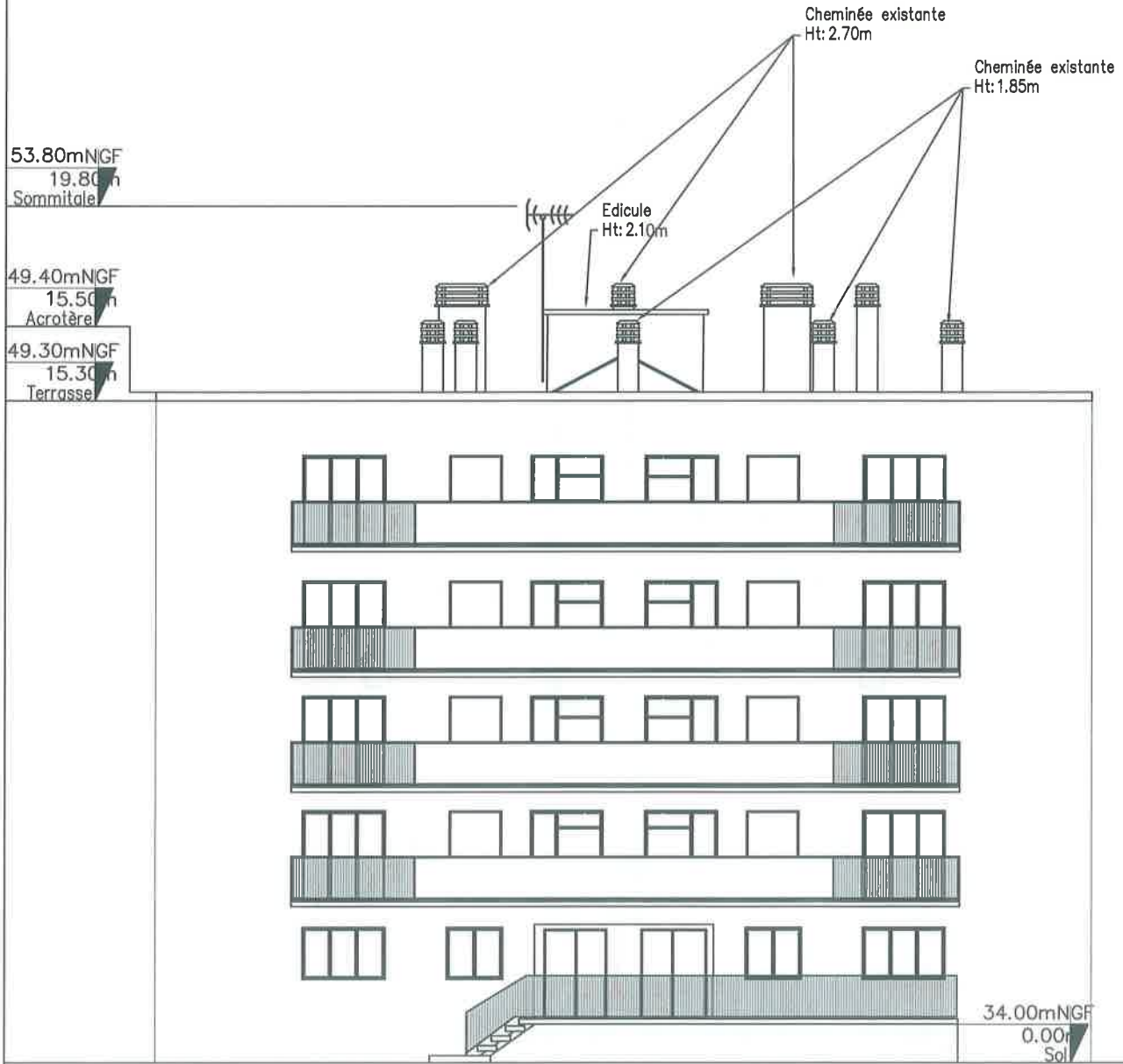


13409905H1000111019

### 9. Plans du projet



	60 AVENUE ANDRÉE		ID : 94068_026_46
	94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES		
N° FOLIO : 02	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT		
DOSSIER : APS	INDICE : E	FICHER : 94068_026_46_APS_E.dwg	



VUE DEPUIS AVENUE ANDRÉE



<b>free mobile</b>	60 AVENUE ANDRÉE		ID : 94068_026_46
	94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES		<b>free mobile</b>
	N° FOLIO : 04	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	
DOSSIER : APS	INDICE : E	FICHER :	94068_026_46_APS_E.dwg

136092005H10000111119



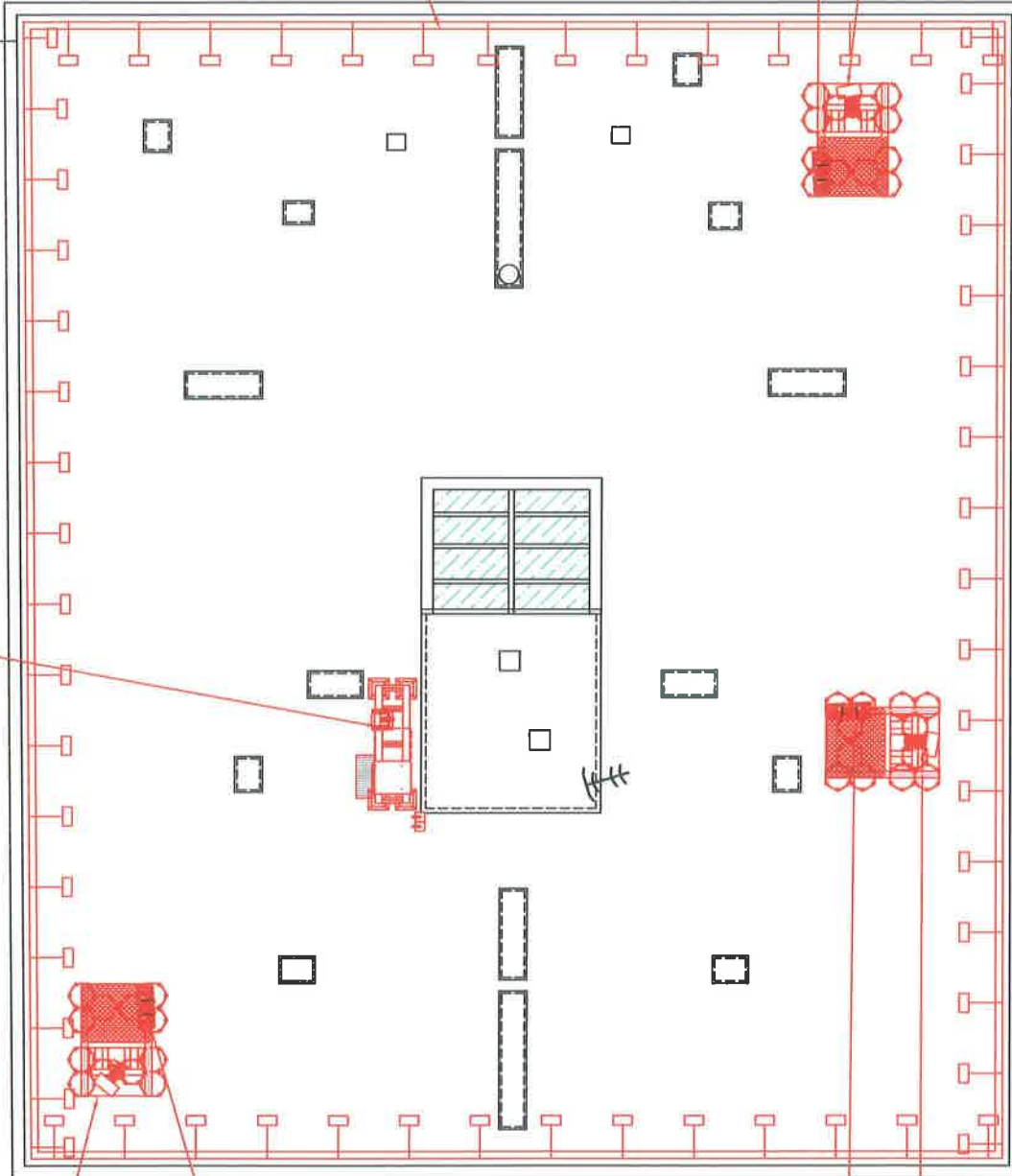
**Intégration:**  
Antenne avec cache  
peinte en RAL : 9010  
à confirmer

Modules Free mobile

garde-corps  
à installer pour  
sécuriser la  
terrasse

Antennes Free  
Mobile  
avec cache mât  
RAL9010

Zone technique  
Free Mobile

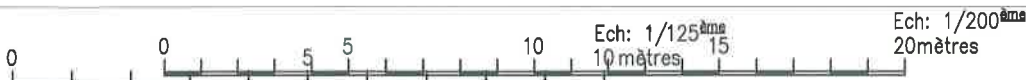


Antennes Free  
Mobile  
avec cache mât  
RAL9010

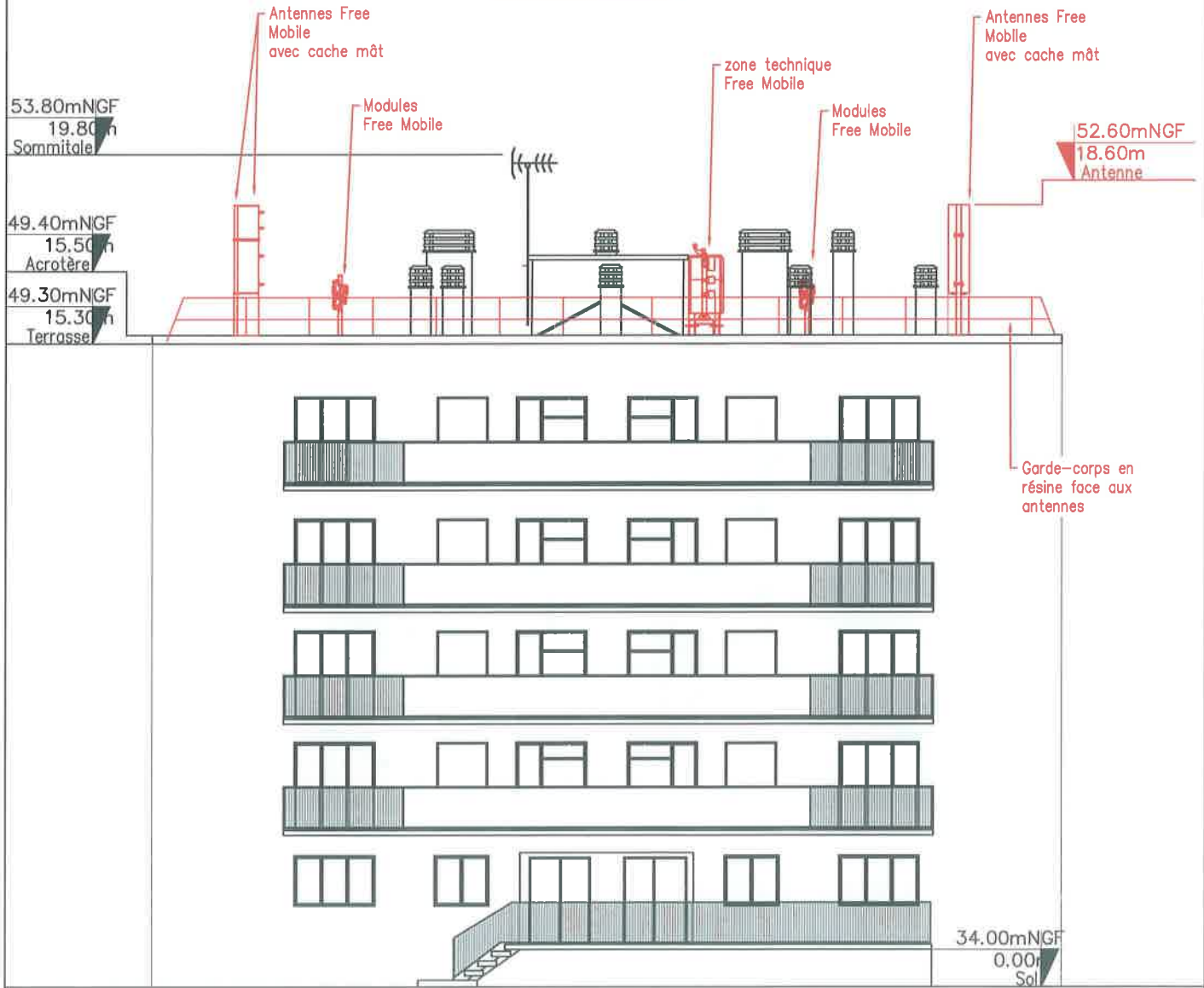
Modules Free mobile

Modules Free mobile

Antennes Free  
Mobile  
avec cache mât  
RAL9010



**Intégration:**  
 Antenne avec cache  
 peinte en RAL : 9010  
 à confirmer



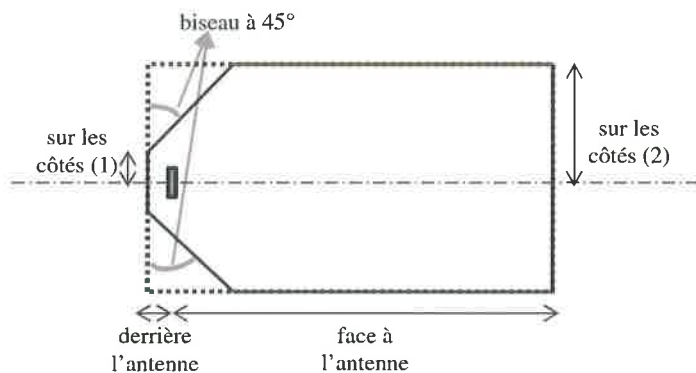
VUE DEPUIS AVENUE  
 ANDRÉE



	60 AVENUE ANDRÉE		ID : 94068_026_46
	94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES		
	N° FOLIO : 11	PLAN D'ELEVATION PROJET (ADMIN)	
DOSSIER : APS	INDICE : E	FICHER :	94068_026_46_APS_E.dwg

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a> <a href="http://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribuon-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html">www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribuon-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html</a>

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	<a href="https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/guide-dinformation-sur-la-5g-pour-les-elus-locaux">https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/guide-dinformation-sur-la-5g-pour-les-elus-locaux</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61



**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.